

**RÉPONSES DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (« ROEE ») À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 DE D'ÉNERGIR S.E.C. (« ÉNERGIR »)**

---

**1. Références :**

- (i) C-ROEE-0026, p. 9.
- (ii) C-ROEE-0026, p. 10.
- (iii) C-Énergir-0015, p. 54.
- (iv) C-Énergir-0015, p. 54.

**Préambule :**

(i) « *Le ROEE recommande à la Régie de refuser les budgets demandés par Énergir pour l'élargissement du programme Énergies renouvelables [...] »*

(ii) « *Le ROEE recommande à la Régie qu'Énergir procède plutôt à des projets de démonstration...quant à l'application du préchauffage solaire de l'eau et des procédés... »*

(iii) « *En fonction de la participation réelle pour des applications réelles pour le préchauffage solaire de l'eau ou de l'air pour les procédés, Énergir pourra adapter les hypothèses associées aux paramètres (économies unitaires, surcoût, durée de vie) et aux aides financières unitaires. »*

(iv)

Le tableau ci-dessous présente la prévision annuelle pour le nombre de participants brut selon le type de besoin (usage) visé par le programme *Énergie renouvelable* pour la période 2019-2023.

Type de besoin	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Préchauffage de l'air pour l'espace	25	26	27	28	29
Préchauffage de l'air pour les procédés	1	3	3	3	4
Préchauffage de l'eau chaude	1	2	2	3	4
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>37</b>

#### **Demandes :**

1.1. À partir des références (ii) et (iii), Énergir comprend que le ROÉÉ partage l'avis d'Énergir sur le fait que le traitement des demandes pour des applications de préchauffage solaire de l'eau ou de l'air pour les procédés permettra d'obtenir des données qui pourront servir à préciser les hypothèses associées aux paramètres (économies unitaires, surcoût, durée de vie) et aux aides financières unitaires. Veuillez confirmer la compréhension d'Énergir

#### **Réponse :**

**Effectivement, en élargissant le programme *Énergies renouvelables*, le distributeur serait en mesure de compiler des données qui pourraient servir à améliorer l'hypothèse de travail autour des applications de *préchauffage solaire de l'eau ou de l'air*. Cependant, cela se ferait au détriment de la rentabilité pour la clientèle et pour la société s'il s'avérait que le préchauffage de l'eau et des procédés ne soit pas rentable.**

1.2. Veuillez expliquer comment Énergir pourra obtenir les données qui pourront servir à préciser les hypothèses associées aux paramètres pour le préchauffage de l'eau et de l'air pour les procédés, si la Régie refuse les budgets liés au traitement des demandes comme le ROÉÉ le recommande à la référence (i) pour le traitement des demandes dénombrées à la référence (iv).

**Réponse :**

Tel qu'indiqué dans le complément de preuve du ROEE sur l'aspect 2, le préchauffage de certains procédés de séchage devrait déjà être reconnu comme admissible au programme de préchauffage solaire de l'air. Le préchauffage de l'air de combustion a été jugé non-rentable lorsqu'évalué dans le cadre du programme Innovation d'Énergir. Le préchauffage de l'eau par système solaire parabolique est non-rentable. Le ROEE est d'avis que le programme *Innovation efficace du PGEÉ* d'Énergir est le véhicule le plus approprié pour évaluer *a priori* la rentabilité du préchauffage solaire de l'eau ou de procédés autres que le séchage.

1.3.Si Énergir créait un volet pilote Préchauffage solaire de l'eau et de l'air pour les procédés permettant de traiter les demandes prévues selon la référence (iv) à l'intérieur du programme Énergie renouvelable afin d'obtenir les données pour préciser les hypothèses associées aux paramètres, est-ce que vous l'appuieriez ?

**Réponse :**

Le ROEE serait en faveur d'un projet de démonstration dans le cadre du programme *Innovation efficace*, et non pas à l'intérieur du programme *Énergies renouvelables*.